

RÈGLEMENT DU TOP REGIONAL DETECTION Provence Alpes Côte d'Azur

Document de référence : Règlements administratifs et sportifs fédéraux en vigueur

Article 1 : Conditions de Participation

Ce tournoi est ouvert à tous les joueurs ou joueuses **licencié(e)s compétitions ou loisirs à la FFTT pour la saison en cours**, appartenant aux catégories suivantes :

- | | |
|----------------|---------------------|
| - 2012 garçons | - 2014 garçons |
| - 2012 filles | - 2014 filles |
| - 2013 garçons | - 2015 et + garçons |
| - 2013 filles | - 2015 et + filles |

Article 2 :

Les règlements fédéraux seront appliqués. La présentation de la licence est obligatoire.

Article 3 : Conditions Matérielles

Des balles blanches en plastique ne seront pas fournies par la Ligue.

Article 4 : Déroulement des parties

Pour la catégorie 2012 (G et F) les parties se dérouleront au meilleur des 5 manches.

Pour les autres catégories, et en fonction du nombre d'engagé(e)s, le Juge Arbitre et/ou l'ETR pourra adapter la formule compétitive afin de respecter le côté sportif.

Article 5 : Tableaux

Chaque joueur ou joueuse ne peut s'inscrire que dans le tableau de sa catégorie d'âge.
L'inscription est gratuite.

Important : *Les clubs devront s'inscrire via l'espace « mon club » « inscriptions aux épreuves » « journée détection » jusqu'au jeudi 5 janvier 2023 (12h00).*

Aucune inscription ne sera prise en compte après cette date.

Les tableaux suivant sont organisés :

- | | |
|----------------|---------------------|
| - 2012 garçons | - 2014 garçons |
| - 2012 filles | - 2014 filles |
| - 2013 garçons | - 2015 et + garçons |
| - 2013 filles | - 2015 et + filles |

NB : *suivant l'article 4, le juge-arbitre se réserve le droit d'adapter la formule compétitive et/ou de regrouper des catégories (âge et/ou sexe).*

Article 6 : Surclassement

L'Equipe Technique Régionale (ETR) se réserve la possibilité de surclasser une joueuse ou un joueur appartenant à la liste de détection régionale.

Article 7 : Formule de la journée

Le déroulement de la journée régionale de détection s'effectuera de la manière suivante :

➤ **Ateliers ou séances d'entraînement de 10h00 à 12h30**

La matinée est encadrée par les éducateurs de club, de comité et de ligue présents pour l'occasion.

➤ **Compétition de 13h30 à 16h30**

Chaque compétiteur est assuré de faire au moins 3 parties dans l'après-midi, néanmoins l'Article 4 ci-avant établi sera à prendre en considération sur l'adaptation de la formule compétitive.

➤ **Fin 17h-17h15 après les remises de récompenses**

Article 9: Autres dispositions

Le Juge Arbitre sera seul habilité à prendre :

1. Toutes dispositions nécessaires pour résoudre les cas non prévus au présent règlement.
2. Les sanctions éventuelles pour assurer le bon déroulement de l'épreuve.

Article 10 : Réclamation

Toute réclamation sportive sera traitée par la commission sportive régionale, en concertation avec l'Equipe Technique Régionale (ETR)

Article 11 :

Le fait de s'inscrire à la compétition implique l'acceptation du présent règlement.

Article 12 :

Le capitanat n'est **pas** autorisé

Article 13 :

Les 3 premier(e)s de chaque tableau seront récompensé(e)s.
Les podiums auront lieu dès la fin de la compétition.

Article 14:

La Journée Régionale de Détection sert à sélectionner les joueur(se)s pour le groupe régional détection, pour des sélections régionales, et pour les stages nationaux (catégorie 2014 et plus jeunes).

Les sélections sont sous l'égide de l'ETR et des responsables de la Détection.

Article 15 : Amende

Toutes absences non excusées le jour de la compétition seront sanctionnées par une amende de 16 euros par joueur(se) manquant(e).

Responsables de l'épreuve : Equipe Technique Régionale